

Les incontournables de la DSN



Fiche consigne N°3 Les profils cotisants, impacts

Edition 2021 - Mise en conformité des données

(Rédacteurs : Muriel Comebois (CISIRH) et Gérard Kiavué (DGFIP))

Ce qu'il faut savoir ...

1. Les profils cotisants

Les affiliés sont catégorisés en fonction de leur statut, carrière, âge, temps de travail, etc. Ce statut définit le régime de protection sociale applicable et partant, les cotisations assises sur la rémunération.

Le profil cotisant est composé :

- du code régime de sécurité sociale (CODSS),
- du code statut (CSTAT),
- du code régime de retraite complémentaire (CODRC).

Des exemples concrets de profils cotisants :

- Pour les personnels titulaires :

| Code | Libellé | Libellé long (bis) |
|--------|--|--|
| 010000 | Titulaire rés. sans cotisation PC | Titulaire résident sans régime de cotisation pension civile |
| 010100 | Titulaire rés. avec cotisation PC | Titulaire résident avec régime de cotisation pension civile |
| 010191 | Titulaire rés. ens. privé sous contrat | Titulaire résident enseignant privé sous contrat fonctionnaire affecté ou détaché (accord nationale de prévoyance du 16/09/2005) |
| 010200 | Titulaire rés.météo TAAF | Titulaire résident avec régime de cotisation sécurité sociale Météorologie Nationale T.A.A.F. |
| 010300 | Titulaire non rés.météo TAAF | Titulaire non résident avec régime de cotisation sécurité sociale Météorologie Nationale T.A.A.F. |
| 010600 | Titulaire non rés. avec cotisation PC | Titulaire non résident avec régime de cotisation pension civile |
| 010691 | Titulaire n.rés. ens. privé sous contrat | Titulaire non résident enseignant privé sous contrat fonctionnaire affecté ou détaché (accord nationale de prévoyance du 16/09/2005) |
| 010700 | Titulaire rés. avec cotisation PC CAAA | Titulaire résident avec cotisation pension civile cessation anticipé d'activité amiante |
| 010741 | Ouvrier rés. FSOPEIE CAAA | Ouvrier d'Etat résident avec cotisation FSOPEIE cessation anticipé d'activité amiante |
| 010800 | Titu. non rés. avec cotisation PC CAAA | Titulaire non résident avec cotisation pension civile cessation anticipé d'activité amiante |
| 010841 | Ouvrier. non rés. FSOPEIE CAAA | Ouvrier d'Etat non résident avec cotisation FSOPEIE cessation anticipé d'activité amiante |
| 020100 | Titulaire rés. PC avec ind. Comp. | Titulaire résident avec régime de cotisation pension civile et avec indemnité compensatrice |
| 020200 | Titulaire non rés. PC avec ind. Comp. | Titulaire non résident avec régime de cotisation pension civile et avec indemnité |

- Pour les apprentis :

| Code | Libellé | Libellé long (bis) |
|--------|--------------------------------|--|
| 506017 | Apprenti sans comp. diff. SMIC | Apprenti n'ayant pas droit au complément différentiel au SMIC assujetti à l'IRCANTEC |
| 556000 | Apprentis -16 non ass. IRC | Apprenti moins de 16 ans non assujetti à l'IRCANTEC |
| 556017 | Apprentis + 16 ans ass.IRC | Apprenti plus de 16 ans et assujetti IRCANTEC apprenti |

- Pour l'enseignement privé agricole

| Code | Libellé | Libellé long (bis) |
|--------|--|--|
| 704225 | Ens.cont.privé agricole rés.sui.réf. | Ens.résid. contractuels de l'Etat dans les établissements d'ens.agricole relevant de la réforme du régime de protection sociale des maîtres du privé |
| 704425 | Ens.cont.privé agricole non.rés.sui.réf. | Ens.non rés. contractuels de l'Etat dans les établisse. d'ens.agricole relevant de la réforme du régime de protection sociale des maîtres du privé |
| 704625 | Ens.cont.privé agricole rés.hors.réf. | Ens.résid. contractuels de l'Etat dans les établisse. ens.agricole ne relevant pas de la réforme du régime de protec. sociale des maîtres du privé |
| 704825 | Ens.cont.privé agri. non.rés. hors.réf. | Ens. non rés. Contrac. de l'Etat dans les établi.ens.agricole ne relevant pas de la réforme du régime de protec.sociale des maîtres du privé |

2. Vision préliquidation

Lors de la prise en charge financière d'un agent en préliquidation dans le SIRH, le profil cotisant (régime de sécurité sociale, situation statutaire et régime de retraite complémentaire) se déduit des valeurs calculées à partir des caractéristiques du dossier administratif de l'agent (statut, position ...).

En préliquidation, le profil cotisant est porté par le **mouvement de type 02** :

- (SS) code de sécurité sociale : codification déclenchant le régime de sécurité sociale,
- (RC) code de retraite complémentaire : codification déclenchant le régime de retraite complémentaire
- (STAT) situation statutaire : codification qui définit la situation statutaire de l'agent

3. Vision paie

Les données relatives au profil cotisant permettent de déterminer le régime de protection sociale applicable et se retrouvent sur les fiches de liaison adressées aux gestionnaires : état PMB disponibles sous PdfEdit ou dans les fichiers J5 destinés aux SIRH.

Ces données sont également présentes dans le fichier situationnel de base BA, dans l'historique HI-HISTOR et dans les éléments administratifs des fichiers retours bulletins de paie KA et/ou KX (enregistrement de type 05).

Une revue générale des profils cotisants est en cours de réalisation par la DGFIP. Plusieurs triplets (CSTAT, CSS, CRC) continuent à être utilisés à tort. **Il convient donc que puissiez faire une revue complète afin qu'ils ne soient plus utilisés : Quelques exemples (liste non exhaustive) :**



Triplets KO.xlsx

A noter que le CISIRH va mettre à la disposition des employeurs (1^{er} trimestre 2021) un simulateur de contrôle des profils cotisants (outil web). Le lien de connexion pourra être largement partagé aux gestionnaires RH de vos ministères et établissements publics.

4. Vision déclarative

Les profils cotisants impactent différentes rubriques en DSN ; en voici quelques exemples :

- **40.008 : Dispositif de politique publique et conventionnelle** (Ces dispositifs se rapportent obligatoirement à une nature de contrat)
- **62.002 : Motif de la rupture du contrat** (motif qualifiant la rupture du contrat de travail, selon sa nature)
- **40.007 : Nature du contrat** (Nature du lien entre l'employeur et l'individu)
- **40.020 : Code régime de base risque vieillesse** (Identifiant du régime de base d'assurance vieillesse auquel est affilié le salarié)

Les employeurs doivent-ils désormais apporter une vigilance particulière sur la bonne gestion des profils cotisants dans leur SIRH ?



Les profils cotisants impactent très fortement les données qui alimentent les rubriques DSN. Une erreur dans le profil cotisant d'un agent peut avoir des répercussions importantes sur le calcul de ses droits auprès des différentes caisses.

Prenons trois exemples concrets :

Cas n°1 : Passage d'un agent de CDD à CDI

- Profil cotisant sur la période de CDD : 22 (Contractuels autres que 84-16) – 10 (NTR Perm. (sans cotisations AT) – 10 (IRCANTEC TEMPS COMPLET)
 - Exemple d'organismes de protection sociale concernés : URSSAF, IRCANTEC
- Changement de profil cotisant à la date de CDIisation : 3V (Contractuel CDI article 4 alinéa 1°) – 10 (NTR Perm. (sans cotisations AT)) – 10 (IRCANTEC TEMPS COMPLET.)
 - Exemple d'organismes de protection sociale concernés : URSSAF, IRCANTEC

Si l'impact du changement de statut de l'agent (CDD vers CDI) est nul pour la paie, l'impact en DSN est important. Il convient désormais en cas de changement de contrat de fermer le CDD avec le motif « FB » (fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel) et de reprendre en charge l'agent sur son nouveau contrat en CDI (Rem 01). L'agent disposera dans le CTDSN de deux contrats DSN distincts.

Cas n°2 : Fonctionnarisation d'un agent contractuel

- Profil cotisant sur la période de CDD : 23 (Pers. Rém. à l'H à la J ou à la vacation) – 12 (NTR NPT et PEP < 1000 aff. AF, AT) – 10 (IRCANTEC TEMPS COMPLET)
 - Exemple d'organismes de protection sociale concernés : URSSAF, IRCANTEC
- Changement de profil cotisant à la date de fonctionnarisation : 01 (Titulaire) – 01 (Titulaire Résident à plein traitement) – 00 (NON COTISANT.)
 - Exemple d'organismes de protection sociale concernés : URSSAF, SRE, RAFP

L'agent est repris en charge à sa date de titularisation (Rem 01) après la fermeture de son contrat CDD initial.

De la même façon, il disposera de deux contrats DSN distincts dans le CTDSN

Cas n°3 : Intégration d'un agent détaché de la FPT dans la FPE

- Profil cotisant sur la période de détachement : A1- 01 – 00 (Dét. État vers ECP rés. PC)
 - Exemple d'organismes de protection sociale concernés : CNRACL, URSSAF, RAFP
- Changement de profil cotisant à la date d'intégration : 01 (Titulaire) – 01 (Titulaire Résident à plein traitement) – 00 (NON COTISANT.)
 - Exemple d'organismes de protection sociale concernés : URSSAF, SRE, RAFP

L'agent est repris en charge à sa date d'intégration dans l'établissement d'accueil (REM 01).

Tout changement de profil cotisant implique OBLIGATOIREMENT la prise en charge d'un nouveau dossier.

- **Adresse mail CTDSN** : communication.ctdsn.cisirh@finances.gouv.fr
- **Notre site internet** : <https://www.economie.gouv.fr/cisirh>

